



# Odalys

VACANCES

C'EST  
ÇA  
LES  
Vacances

VOS AVANTAGES AVEC  
ODALYS VACANCES :

**-12% et 15%  
de remise sur  
l'hébergement**

toutes dates et toutes  
destinations. Cumulable avec  
les promotions du catalogue  
ou sur internet.



**Pour toute réservation effectuée jusqu'au 31/12/2026**  
quelle que soit la date de séjour, de **7 nuits minimum**.

Une subvention **SRIAS** peut être accordée,  
en fonction du quotient familial, calculé sur la base  
revenu fiscal de référence de l'année 2025  
(revenus 2024/ le nombre de part du foyer)

[Barème subvention SRIAS 2026](#)

Pour tout dossier **un reste à charge forfaitaire de 50 € par dossier sera dû**.

Choisissez votre séjour sur le site dédié

<https://www.odalys-vacances.com/?part=97088>

ou scanner ce QR code :



- ✓ Après avoir choisi votre destination,
- ✓ cliquez sur « Confirmer et Payer »
- ✓ Faites votre demande de subvention en ligne en haut de la page.

Ou réservation possible par téléphone au 04 42 25 99 99  
+ code partenaire **76SRIAS**

- ✓ Les documents suivants seront à envoyer à Odalys par mail sous 4 jours \*\*  
[poilpre.h@odalys-vacances.com](mailto:poilpre.h@odalys-vacances.com)

**copie fiche de salaire + copie avis d'imposition année 2025 (revenues 2024)**

**\*\*Ce délai passé, la subvention sera automatiquement refusée.**

- ✓ Une fois vos pièces justificatives réceptionnées, vous serez informé par mail et vous pourrez confirmer votre dossier en réglant votre acompte en ligne  
**l'acceptation ou non de la demande de subvention,  
se fait selon les critères d'éligibilité exigés par la SRIAS.**

**Subvention accordée dans la limite de l'enveloppe fixée par la SRIAS,  
Dans la limite d'une fois par ayant droit et par année civile, et n'ayant  
pas bénéficié de l'enveloppe 2024 et 2025.**

7 jours minimum sont nécessaires  
Entre la demande de séjour de l'ayant droit et la date de départ